

Circuit du bois de la Taillette à Feignies



Visorando



Trace n° 1563076

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit destiné aux bons randonneurs. Après la coulée verte, vous cheminerez au milieu des champs avant d'emprunter à Gognies-Chaussée de charmantes ruelles. Vous passerez devant le Fort Leveau construit entre 1882 et 1884 qui vous invitera à sa découverte.

Durée	4h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	16,32 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	30 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	30 m	Commune	Feignies (59750)
Point haut	157 m		
Point bas	136 m		



Description

Stationnez sur le parking à côté de l'espace Gérard Philippe.

(D/A) Face à l'Esplanade Gérard Philippe, dirigez vous vers la Place du 8 mai 1945.

Passez sous le porche et empruntez la Rue du 19 mars 1962. Prenez le passage à droite entre deux garages et dirigez-vous à gauche Rue des Cypreaux. Au rond-point, prenez sur la droite, traversez la Rue Désiré Copin et virez ensuite à gauche dans la Rue François Wiart.

(1) Face au n°30, entrez à droite dans la coulée verte, ancien site SNCF. Passez sous les deux ponts et continuez tout droit jusqu'à la Rue Roger Salengro.

(2) Prenez à droite, traversez le passage à niveau puis obliquez à gauche Rue Léon Blum jusqu'au lieu-dit La Croix de Pierre.

(3) Prenez à droite la Rue de la victoire. Traversez **avec prudence** la D159. En chemin sur votre droite la chapelle double dédiée à plusieurs saints.

(4) Dans le virage, tournez à gauche dans le chemin herbeux et poursuivez jusqu'à la Ferme de Montbenson.

(5) Au T, obliquez à gauche sur la petite route goudronnée.

(6) Retraversez **avec prudence** la D159 et faites un rapide droite-gauche pour aboutir à la Chapelle Sainte Marguerite. Longez ensuite par la droite la chaussée Brunehaut jusqu'à la place de Gognies-Chaussée.

(7) Prenez à droite vers la place et dirigez-vous vers le porche de l'Église Saint-Quentin. Empruntez la ruelle dite « passage du curé » jusqu'à la Rue Pasteur (D159) et tournez à droite.

(8) Prenez à gauche la Rue Léo Lagrange puis à droite la Rue de la Liberté.

(9) À son extrémité, continuez tout droit sur le chemin goudronné qui devient rapidement herbeux. Après quelques centaines de mètres vous devinerez sur votre gauche le Fort d'Héron Fontaine et sur votre droite le Fort Leveau, deux témoins des organes de défense de la place forte de Maubeuge. Si le Fort d'Héron Fontaine est en ruine, le Fort de Leveau peut être visité. Poursuivez tout droit sur le chemin empierré jusqu'à la route de Feignies (D136).

(10) Empruntez celle-ci à droite en marchant avec prudence sur le bas-côté. Passez devant le Fort Leveau et poursuivez jusqu'au carrefour de la Rue Jean Jaurès (D105).

(11) Traversez en empruntant le passage piéton situé sur votre droite et poursuivez en face sur Rue du Fort Leveau.

(12) À son extrémité faites un droite-gauche dans la Rue de la Flamenne (chemin empierré). Empruntez ensuite à droite le chemin du Pont de Pierre,

Points de passages

- D/A Esplanade face à l'Esplanade Gérard Philippe**
| N 50.298218° / E 3.917438° - alt. 147 m - km 0
- 1 Coulée verte**
| N 50.30201° / E 3.922333° - alt. 149 m - km 0.68
- 2 Rue Roger Salengro**
| N 50.312645° / E 3.917734° - alt. 151 m - km 2.1
- 3 La Croix de Pierre**
| N 50.316574° / E 3.91876° - alt. 155 m - km 2.57
- 4 À gauche dans le chemin herbeux**
| N 50.314919° / E 3.925531° - alt. 155 m - km 3.09
- 5 Ferme de Montbenson**
| N 50.329933° / E 3.941314° - alt. 139 m - km 5.27
- 6 D159**
| N 50.332386° / E 3.932387° - alt. 147 m - km 5.97
- 7 Gognies-Chaussée**
| N 50.340427° / E 3.942278° - alt. 139 m - km 7.41
- 8 Rue Léo Lagrange**
| N 50.336189° / E 3.938953° - alt. 139 m - km 8.09
- 9 Tout droit au croisement**
| N 50.329552° / E 3.944415° - alt. 144 m - km 9.07
- 10 D136, route de Feignies**
| N 50.30529° / E 3.95184° - alt. 147 m - km 11.85
- 11 D105, Rue Jean Jaurès**
| N 50.296474° / E 3.941157° - alt. 149 m - km 13.11
- 12 Rue de la Flamenne**
| N 50.290291° / E 3.936482° - alt. 140 m - km 13.9

traversez la voie ferrée et aboutissez au Lycée Romain Rolland que vous longez et passez devant le collègue Jean Zay.

(13) Au giratoire, suivez en face la Rue Fernand Kamette (résidence Paul Langevin), passez devant l'école Elsa Triolet qui est en retrait.

(14) Juste après, au 2^{ème} pylône juste après le poste électrique, prenez le sentier à gauche. Au bout, tournez à droite Rue Louise Parée et retrouvez votre point de départ (D/A).

● **13 Giratoire, en face**

| N 50.293144° / E 3.918915° - alt. 149 m - km 15.5

● **14 Sentier à gauche après l'école**

| N 50.295636° / E 3.920291° - alt. 144 m - km 15.8

● **D/A Esplanade face à l'Espace Gérard Philippe**

N 50.298206° / E 3.917475° - alt. 147 m - km 16.32

Informations pratiques

En période de pluie prévoir des chaussures étanches.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Variante courte 12,5km

Suivez le début du descriptif principal. Au point (5) au T, tournez à droite et rejoignez le point (9).

Reprenez ensuite le descriptif du circuit principal

A proximité

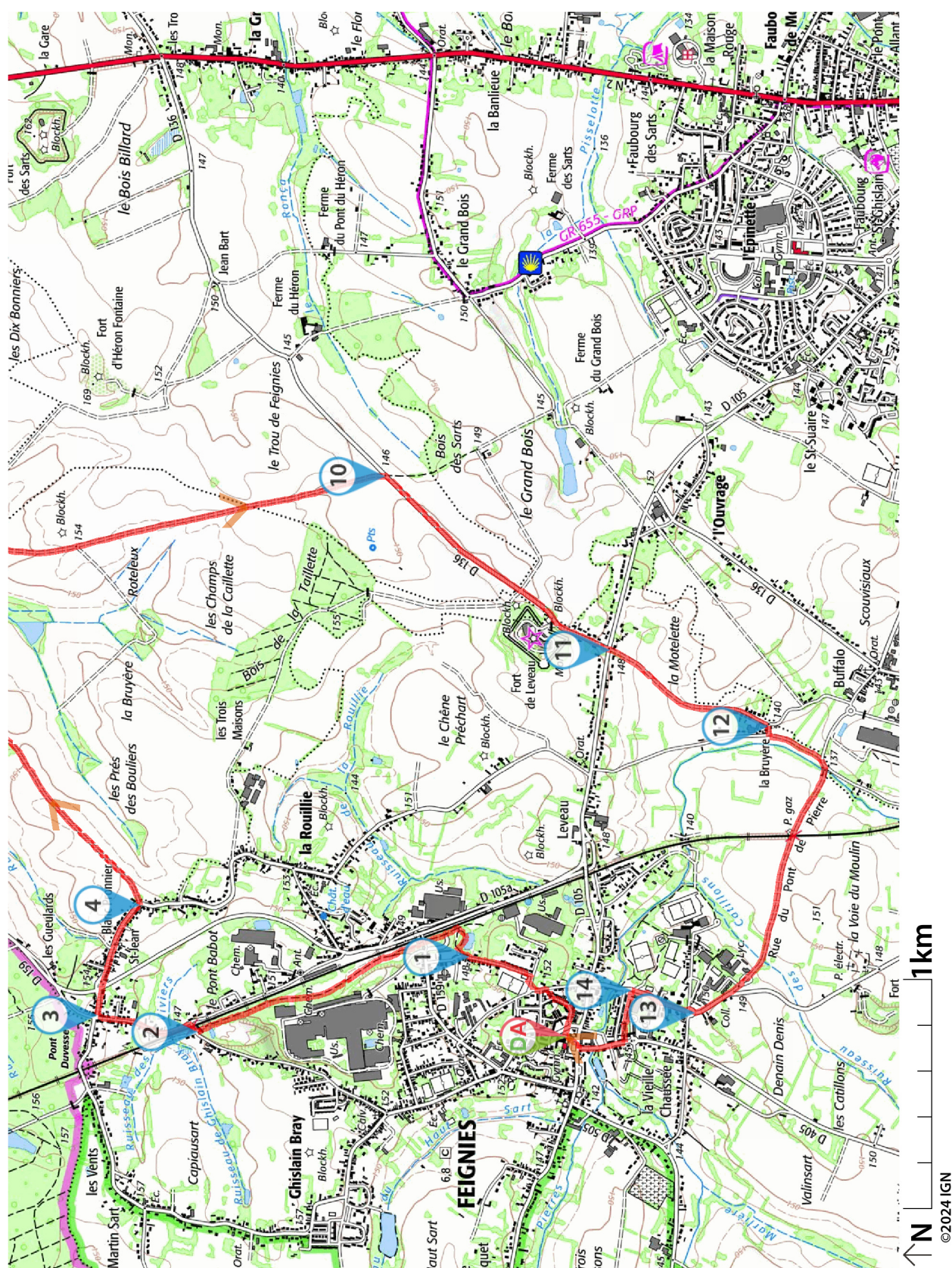
[Musée du Fort de Leveau](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-bois-de-la-taillette-a-feigni/>

En savoir plus :

Email : annie.troten.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

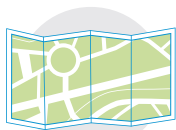
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



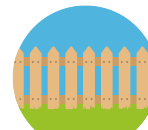
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



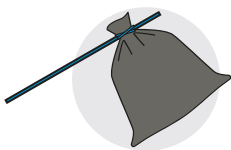
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.